

# BULLETIN POLITIQUE FRANCE - TURQUIE

**SEPTEMBRE - OCTOBRE 2013** 



MÉCÈNE PRINCIPAL DE L'INSTITUT DU BOSPHORE



### **SOMMAIRE**

ASSEMBLEE NATIONALE	3
Commission des affaires européennes : Communication de Danielle Auroi et Mme Marie-Louise Fort sur les négociations d'adhésion à l'Union européenne menées avec la Turquie – 15 Octobre	3
Visite officielle de M. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, en Turquie, du 9 au 12 octobre	
QUESTIONS AU GOUVERNEMENT	12
Extraits de l'audition, ouverte à la presse, de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Syrie – 10 Septembre	
Questions au Gouvernement sur des sujets européens (Turquie/UE/Chypre) – 23 Octobre	
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	14
Déplacement du ministre délégué chargé des affaires européennes Thierry Repentin en Turquie – 12 septembre	
Discours du ministre délégué chargé des affaires européennes Thierry Repentin à l'occasion de ce cinquième séminaire annuel de l'Institut du Bosphore – 12 septembre, Istanbul	
AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE	18
Visite officielle de M. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, en Turquie, du 9 au 12	
octobre	18
Visite du MEDEF en Turquie, 2-4 octobre	18



#### **ASSEMBLEE NATIONALE**

Commission des affaires européennes : Communication de Danielle Auroi et Mme Marie-Louise Fort sur les négociations d'adhésion à l'Union européenne menées avec la Turquie – 15 Octobre

« Mme Marie-Louise Fort [UMP]. La réaction très forte du gouvernement turc face aux manifestations populaires qui se sont déroulées à partir du 31 mai dernier sur la place Taksim a relancé le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne. En septembre 2013 - donc tout récemment - des manifestations contre un pouvoir jugé trop autoritaire ont à nouveau éclaté en plusieurs endroits du pays, sous des motivations diverses et, fin septembre, la rentrée universitaire a été marquée par la mise en cause d'étudiants et d'enseignants contestataires par les autorités. Dans ce contexte mouvementé, il nous a semblé opportun de faire un état des lieux des négociations entre la Turquie et l'Union Européenne.

Je commencerai par un bref historique des relations Turquie-Union européenne, vous renvoyant pour plus de détails à notre communication écrite, plus complète sur tous les points que nous allons évoquer.

Je rappellerai donc ici simplement qu'en décembre 2002, après une phase de pré- adhésion, le Conseil européen a estimé que la Turquie respectait suffisamment les critères politiques de Copenhague pour permettre une ouverture des négociations d'adhésion. Deux ans et demi plus tard, en octobre 2005, le Conseil européen a décidé d'entamer ces négociations . Or, le 29 juillet 2006, la Turquie a affirmé qu'elle ne reconnaitra pas la République de Chypre, pourtant État membre depuis le 1er mai 2004. Cette situation a conduit l'Union Européenne à geler, lors du Conseil de décembre 2006, huit chapitres de négociations. De son côté, Chypre a décidé de bloquer l'ouverture de six autres chapitres lors du Conseil de décembre 2009. Malgré ce contexte conflictuel, une avancée dans les négociations a pu avoir lieu jusqu'en 2009. Les négociations sont restées ensuite au point mort depuis le premier semestre 2010 jusqu'à fin 2012, et début 2013, la présidence semestrielle irlandaise a décidé de les relancer.

Au total, pour résumer, ce sont aujourd'hui 17 chapitres qui soit ont été ouverts – c'est le cas pour 13 d'entre eux –, soit sont susceptibles de l'être prochainement. Ainsi, après maintes négociations, l'Union a finalement décidé d'ouvrir le chapitre 22 « Politique régionale ». Alors qu'elle était initialement prévue pour le 24 juin 2013, l'ouverture de ce chapitre a été reportée, au plus tôt, à octobre 2013. Ce report de calendrier s'explique par la réaction de l'Union Européenne face aux violations des libertés individuelles survenues au cours du mois de juin 2013.

Cependant, avant les événements de la place Taksim, la classe politique turque avait montré des signaux positifs en faveur de l'adoption de l'acquis communautaire...

Par exemple, la Turquie a adopté le 11 avril 2013 le quatrième paquet judiciaire, destiné à limiter les abus de la législation antiterroriste ainsi qu'à améliorer la liberté d'information et d'expression. Toutefois certaines organisations de défense des droits humains, comme Amnesty international, estiment que cette réforme juridique sera insuffisante pour adapter la législation turque aux normes européennes et préserver la liberté d'expression.



De ce fait, il convient d'accueillir favorablement, mais avec prudence, les récentes annonces - le 30 septembre 2013 - du Premier ministre turc sur le « paquet de démocratisation ». Elles constituent certes des avancées encourageantes puisque, par exemple : le barrage électoral des 10%, qui rendait difficile la représentation de la diversité turque au Parlement, sera soumis au débat parlementaire ; les campagnes électorales pourront se dérouler en kurde ; l'éducation dans la langue maternelle kurde sera autorisée dans les écoles privées ; un Institut des langues et cultures Rom sera créé, etc... Mais il conviendra de suivre avec attention la mise en place effective de ces mesures, ainsi que l'ont souligné les autorités européennes.

C'est donc dans un contexte assez ambivalent que le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Union européenne, M. Selim Yenel, a appelé le 12 septembre 2013 l'Union à être plus claire sur ses intentions envers la Turquie. Reconnaissant que la question chypriote reste « une question décisive » à régler, il a mis en avant l'importance d'ouvrir le chapitre 22 « Politique régionale », qu'il espère pour « octobre ou novembre », tout en soulignant qu'ouvrir un seul chapitre « n'est pas suffisant ». La Turquie souhaite aussi que les discussions sur un régime sans visa avancent.

J'en viens aux instruments de rapprochement avec l'Union Européenne. En dépit des signes d'essoufflement du processus d'adhésion, certains instruments mis en place depuis le début des négociations continuent à favoriser le rapprochement de la Turquie avec l'Union Européenne. Comme pour chaque pays candidat, des rapports annuels de la Commission évaluent les progrès en matière de réformes économiques, politiques et sociales ainsi que l'alignement sur l'acquis communautaire ; ils constituent donc une incitation aux réformes.

Le dernier rapport sur la Turquie date d'octobre 2012. Il estime que des progrès de ce pays pour respecter au mieux les critères politiques de Copenhague sont nécessaires. Le prochain rapport de progrès de la Commission sur la Turquie devrait être, en principe, présenté demain.

On peut également mentionner, parmi les initiatives visant à favoriser un rapprochement européen : un partenariat pour l'adhésion, identifiant les priorités de réforme à court et moyen terme que doit mettre un œuvre la Turquie ; un dialogue entre les sociétés civiles, cofinancé par l'Instrument d'aide à la préadhésion.

L'aide financière dont bénéficie la Turquie revêt également d'autres formes. L'une d'elles réside dans les prêts de la Banque Européenne d'Investissement. Une autre forme d'aide provient de la Facilité euroméditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). Il y a également les dons, versés sur la base de l'Instrument d'aide à la pré-adhésion : 4,87 milliards d'euros ont été programmés pour la période 2007-2013 à ce titre.

Quels sont aujourd'hui les enjeux des négociations ?

Les points de blocage sont nombreux et les enjeux des négociations s'identifient sur le plan interne, mais également dans le domaine de la politique extérieure de la Turquie.

Le rapport de suivi de 2012 de la Commission est assez critique envers la Turquie. La résolution du Parlement européen du 18 avril 2013 en corrobore les principales constatations. La Commission déplore le manque de résultats en ce qui concerne l'application des critères politiques, notamment en matière de droits fondamentaux. Elle souligne particulièrement le manque de respect de la liberté d'expression. Elle attend également des progrès dans le domaine de la liberté de religion, du droit de propriété, des droits



syndicaux, du droit des minorités, des droits des femmes et des enfants, ainsi que de la lutte contre la torture et les mauvais traitements en droit et en pratique.

La politique d'immigration turque fait partie des points de négociation. La Turquie n'a pas signé d'accord de réadmission. De fait, elle refuse les réadmissions dans 90% des cas alors que c'est le principal pays de transit des migrants illégaux à destination de l'Union européenne. Je rappelle à ce propos que ce problème a été étudié dans le cadre du Conseil de l'Europe. La négociation de cet accord de réadmission devrait se faire parallèlement à l'ouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas de court séjour.

Le refus catégorique de la Turquie de reconnaître la République de Chypre est le point de crispation majeur des négociations. Malheureusement, aucune avancée sur cette question n'est à noter à l'heure actuelle.

La question kurde est toujours en suspens, même si des avancées ont eu lieu. Le 18 avril 2013, les députés européens, tout en saluant le processus de paix annoncé, ont appelé la Turquie à travailler à une solution politique de la question kurde. Cependant, en septembre 2013, l'annonce par le PKK – Parti des travailleurs du Kurdistan – de l'interruption du retrait de ses combattants du territoire turc, amorcé depuis mai, montre l'enlisement de ce processus de paix. Le PKK accuse le gouvernement de ne pas engager de réformes en faveur de la minorité kurde, qui représente le cinquième de la population.

Malgré ces tensions politiques, la Turquie et l'Union européenne semblent avoir, toutes deux, intérêt à l'approfondissement des négociations : la Turquie est un acteur majeur de la région au vu de ses relations avec ses voisins en Méditerranée, en Asie et dans le Maghreb. De par sa position stratégique, elle peut être un facteur de stabilité.

Le domaine énergétique joue lui aussi un rôle important, comme le démontrent les projets de gazoducs visant à acheminer en Europe les ressources en gaz des gisements de la mer Caspienne. On citera le projet du gazoduc Nabucco, longtemps à l'étude avant d'être laissé de côté début juillet 2013 et le projet Trans-Adriatic Pipeline (TAP). C'est ce dernier qui lui a finalement été préféré.

L'économie de l'ancien Empire Ottoman pourrait représenter également un manque à gagner pour l'Union Européenne, si elle ne poursuivait pas son rapprochement. Depuis dix ans, la Turquie s'est modernisée et a libéralisé son économie qui a connu une croissance hors du commun, même si elle a diminué récemment.

Selon certaines informations parues dans la presse, il n'est cependant pas impossible que, pour la première fois, le rapport annuel de suivi 2013 de la Commission (dont la publication, rappelons-le, est imminente) émette des réserves sur l'économie de la Turquie. Il pourrait souligner l'importance des déséquilibres commerciaux du pays ainsi que le danger d'une fuite des capitaux.

La Présidente Danielle Auroi (Ecologiste]. Je voudrais attirer votre attention sur les récentes réorientations stratégiques de la Turquie.

Au début 2013, face à un processus d'adhésion en panne, les dirigeants turcs ont décidé de se tourner plus résolument vers l'Est. En 2012, un sondage révélait en effet que 17 % seulement de la population turque espérait une adhésion, contre 78 % en 2004. En octobre 2012, le Premier ministre Erdogan a prévenu que la Turquie allait s'éloigner de l'Europe si elle ne lui accordait pas l'adhésion d'ici 2023. C'est une sorte de « chantage », pas très agréable pour l'Union européenne.



Face à la lenteur des négociations, la Turquie a décidé d'amorcer ce tournant, notamment en allant à la conquête des marchés de l'Est. L'Asie totalise en 2013 36 % des exportations turques, contre 14 % dix ans avant.

En parallèle, la Turquie a opéré un changement en matière de politique étrangère. Le pays cherche ainsi à étendre son influence diplomatique dans les Balkans. Des conséquences s'ensuivent d'ailleurs sur la façon dont certaines populations peuvent circuler dans les Balkans via la Turquie, et des problèmes de trafic d'êtres humains se posent parfois. Souhaitant exercer une politique de voisinage et de stabilité au Proche-Orient, la Turquie a par ailleurs joué un rôle prépondérant dans les crises irakienne, libanaise, iranienne, et dans la crise syrienne.

Ayant rompu avec son ex-allié syrien, elle abrite aujourd'hui plus de 500.000 réfugiés de ce pays sur son sol. C'est un facteur déstabilisant dont il ne faut pas mésestimer l'importance. Elle a affirmé son soutien au principe d'une intervention multilatérale contre la Syrie à la suite des attaques chimiques du 21 août 2013, qu'elle impute au régime du Président Bachar El-Assad. Début septembre 2013, avant de participer au sommet du G20, le Premier ministre Erdogan a répété que son pays soutiendrait toute coalition contre la Syrie. On peut à cet égard se demander dans quelle mesure ce n'est pas également un moyen de détourner l'attention des problèmes de politique intérieure.

A ce point de vue donc, la Turquie se montre quand même clairement « pro-occidentale » ; sa rupture stratégique – puisqu'elle était auparavant alliée de Damas – illustre bien son balancement actuel, qui peut expliquer ses appels récents à une clarification des intentions de l'Union à son égard.

La Turquie observe par ailleurs avec inquiétude les évolutions de la crise qui a commencé à l'été 2013 en Égypte : redoutant sans doute pour elle-même une évolution similaire, elle a été l'un des pays les plus critiques à l'égard de l'intervention de l'armée contre Mohamed Morsi, alors que l'Union Européenne s'est plutôt posée en médiateur, en condamnant les violences des deux côtés.

En février 2013, la Turquie a menacé de demander son adhésion au « Shanghai Five », une organisation regroupant la Russie, la Chine et quatre pays d'Asie centrale. La Turquie est aujourd'hui considérée comme un partenaire de discussion de cette organisation, mais son Premier ministre a déclaré au début 2013 que si l'adhésion au « Shangai Five » était acceptée « alors nous dirions au revoir à l'Union européenne ». Il n'est pas sûr pour autant que cette organisation offre plus à la Turquie que l'Union européenne !

Ces déclarations ne doivent sans doute pas être surestimées. Elles entrent plutôt dans un rapport de force que la Turquie semble tentée d'établir avec l'Union européenne. Néanmoins cette réorientation a visé un effet d'annonce et de semonce : montrer que la Turquie pourrait se passer de l'Europe et se tourner vers d'autres régions, le monde arabe, l'Asie centrale par exemple.

Je résumerai maintenant les points de vue des États membres

Certains États, au premier rang desquels la Grande-Bretagne, sont traditionnellement favorables à la candidature turque, et ce même après les événements de la place Taksim! Mais d'autres États membres ne se montrent guère enthousiastes s'agissant de l'adhésion de la Turquie, qui par ses dimensions et sa population serait le deuxième pays le plus peuplé après l'Allemagne. Plusieurs, comme l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas, auraient préféré que le chapitre sur les droits fondamentaux soit d'abord ouvert



à la négociation, avant le chapitre 22 relatif à la coopération régionale. Cela présenterait sans doute l'avantage de mieux cibler les progrès nécessaires en matière de démocratie.

Réunie les 24 et 25 juin 2013 à Dublin, la XLIXe COSAC a pour sa part exprimé sa profonde préoccupation sur la situation en Turquie et rappelé que le droit de manifester pacifiquement est un des piliers de la démocratie.

Pour ce qui concerne les positions françaises et enjeux pour la France, ces cinq dernières années, avant l'élection présidentielle de 2012, les relations franco-turques ont connu quelques tensions liées aux prises de position française. Le Président Nicolas Sarkozy a refusé en 2007 de poursuivre les discussions sur l'adhésion de la Turquie, alors que la demande était ancienne. La France a alors estimé que le processus de négociation devait conduire à une association et non à une adhésion. L'adoption de la loi sur la pénalisation de la négation des génocides au premier semestre 2012 a également fortement perturbé les relations franco-turques.

En juillet 2012, M. François Hollande, nouvellement élu, a décidé de poursuivre les négociations d'adhésion, en considérant que la Turquie est un partenaire essentiel. Dans la foulée, la France a accepté en février 2013 la reprise des discussions à Bruxelles en vue de l'ouverture du chapitre 22. Il convient de rappeler cependant qu'au cours de sa campagne présidentielle, François Hollande a précisé que l'adhésion ne pourrait être envisagée qu'une fois toutes les conditions remplies

Un dialogue bilatéral s'est de fait instauré, avec la mise en place de concertations sur des sujets d'actualité internationale, tels que la crise financière, le G20, les questions climatiques, les crises au Proche et Moyen-Orient, l'Afghanistan, l'Union pour la Méditerranée ou encore la lutte contre le terrorisme. Il existe de plus une coopération culturelle, scientifique et technique forte entre les institutions françaises et turques. Notre pays déplore toutefois le recul de l'enseignement du français en Turquie, du fait de la suppression de postes d'enseignants en français, alors même que l'étude d'une seconde langue y est devenue obligatoire.

Au niveau parlementaire, rappelons que des contacts suivis ont été établis entre nos deux pays. Depuis 2012, on note une relance de la coopération, avec le projet européen « échange et dialogue interparlementaire », financé par la Commission européenne afin de rapprocher les points de vue sur la candidature turque. On peut espérer en 2014 une reprise encore plus marquée.

Pour la France, il est désormais important que la Turquie montre sa détermination à rejoindre l'Union européenne, avec des actes clairs : en consentant des efforts de conciliation avec Chypre ; en procédant sans tarder à la signature de l'accord de réadmission ; en accentuant les efforts réclamés par la Commission européenne dans son rapport annuel de suivi ; en poursuivant le travail mené dans le cadre de « l'Agenda positif » dont la réunion de lancement a eu lieu à Ankara le 17 mai 2012. L'un de ses objectifs est de soutenir les efforts d'harmonisation avec l'acquis communautaire, y compris sur des chapitres qui ne sont pas encore ouverts dans le cadre des négociations d'adhésion, les 23 et 24 sur la justice et les droits fondamentaux notamment. Vu ce qui se passe aujourd'hui, ce serait bienvenu. Le régime se durcit en effet vis-à-vis de son opposition. Ma collègue Marie-Louise Fort en a donné des exemples et je pourrais moi-même en citer beaucoup d'autres.



On peut néanmoins se poser aujourd'hui la question de l'impact des récentes manifestations antigouvernementales sur le processus d'adhésion. Suite à celles-ci qui ont débuté le 31 mai 2013, les députés européens ainsi que les instances européennes ont appelé au calme et à une solution pacifique.

Certains analystes estiment que les mesures anti-laïques adoptées par le gouvernement turc ces dernières années n'auraient pas pu être appliquées, ni même adoptées, si le processus de négociation n'avait pas été bloqué et si l'Union Européenne avait continué à adopter une position d'ouverture et à encourager des réformes respectant les droits humains.

Malgré les derniers événements, l'Union Européenne n'a jamais envisagé d'arrêter les négociations d'adhésion. Au contraire, il semblerait qu'ils ont marqué l'urgence de l'ouverture des chapitres relatifs aux droits fondamentaux et à la démocratie, les chapitres 23 et 24.

Néanmoins, la poursuite des aides à la Turquie est l'objet de remises en question, notamment par certains eurodéputés qui se sont émus de la répression trop violente des manifestations, qui de plus continue. De façon générale – cela ne concerne pas seulement la Turquie – la Commission européenne a annoncé pour 2014 une réforme de cette politique d'aide à la pré-adhésion. En résumé, il s'agirait de modifier l'usage de ces fonds pour les rendre « plus efficaces » selon la formule de la Commission, qui défend leur principe au nom du réalisme. Elle fait valoir qu'ils représentent à la fois un bon investissement et une préservation des intérêts européens : les pays bénéficiaires font en effet partie du voisinage immédiat de l'Europe et peuvent, avec ces fonds, mener à bien des réformes, renforcer leurs institutions, améliorer leurs critères environnementaux, lutter contre la criminalité, etc.

Enfin, quelles sont les perspectives sous la présidence de la Lituanie ?

Je précise simplement que l'accélération des négociations avec la Turquie est un des objectifs de la présidence lituanienne. Elle espère pouvoir ouvrir quatre chapitres, à savoir le chapitre 17 « Politique économique et monétaire », le chapitre 19 « Politique sociale et emploi », le chapitre 23 « Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux » et bien sûr le chapitre 22.

En conclusion, on soulignera que l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne ne se fera pas avant que des réformes politiques et sociales ne soient entreprises et que des conflits gelés ne soient définitivement réglés ; on a cité l'exemple du problème kurde.

Après une coopération de plus de cinquante ans, la Turquie attend aujourd'hui des réponses claires de l'Union Européenne. Parallèlement, l'Union Européenne attend une adoption de l'acquis communautaire sans compromis, et les récentes mesures de répression contre les opposants au régime l'ont confortée dans un certain attentisme.

Au vu de ces considérations, les négociations ne semblent pas prêtes de se terminer. Elles ne sont néanmoins plus bloquées et il semble important que le dialogue, même s'il est difficile, se poursuive. La prochaine étape, la publication imminente du rapport de suivi 2013 de la Commission européenne, devrait donner le ton de l'ouverture du chapitre 22 relatif à la politique régionale, et peut-être, pourquoi pas, d'autres chapitres.



**M.** Jérôme Lambert [SRC]. Je ferai une remarque sur le mot « dissidence » dont le dictionnaire me donne la définition suivante : « Qui se sépare, à cause d'une divergence d'opinion, d'une communauté dont jusqu'alors il faisait partie ». L'acceptation de la dissidence par l'Union européenne pourrait être comprise comme l'acceptation de tous les séparatismes. Ce mot est inapproprié.

M. Michel Piron [UDI]. Je suis d'accord avec ce point de vue.

La Présidente Danielle Auroi [Ecologiste]. Nous pourrions parler à la place de « manifestation » ou de « contestation » – le mot « différence » me paraissant trop faible.

**M. Michel Piron** [UDI]. Le mot « contestation » me semble adapté car il intègre la manifestation. C'est l'expression du désaccord qui est en question ; aussi le mot « dissidence » apparaît-il inapproprié.

**M**<sup>me</sup> **Marie-Louise Fort** [UMP]. Je souhaiterais que l'on rajoute dans les conclusions une mention sur l'importance du respect de la laïcité.

La Présidente Danielle Auroi [Ecologiste]. Je suis d'accord ; nous pourrions par exemple rappeler dans la première conclusion que la laïcité est l'une des bases fondatrices de la Turquie moderne. Êtes-vous d'accord pour remplacer « dissidence » par « droit à la contestation » et rajouter le fait que la laïcité constitue l'une des bases de la Turquie moderne ? (assentiment)

M. Michel Piron [UDI]. Pourrions-nous disposer d'informations sur la situation intérieure turque ?

**M**<sup>me</sup> **Marie-Louise Fort** [UMP]. Je vous signale que Jean-Louis Bianco, Bernard Deflesselles et moi-même avons rédigé un rapport sur la procédure « d'adhésion à la Turquie » où vous trouvez des informations, mises en perspective.

M. Jérôme Lambert [SRC]. Mon point de vue dépasse le cadre de ce rapport. Pour moi, il est nécessaire que la Turquie se mette au diapason de l'Union européenne, mais elle ne pourra y appartenir que lorsque l'Union européenne elle-même sera en mesure de l'intégrer. Imaginez qu'aujourd'hui la Turquie remplisse tous les critères. L'Union européenne serait-elle, dans la situation où elle se trouve, en mesure de l'accepter ? Pour moi, la réponse est non. Je souhaite qu'elle le soit un jour, mais cela voudra dire que l'Union européenne s'est beaucoup renforcée pour pouvoir accueillir ce grand pays qu'est la Turquie.

La Présidente Danielle Auroi [Ecologiste]. On sort de l'exercice pour revenir à la question fondamentale du choix de l'Union européenne entre élargissement et approfondissement. Il y a fort longtemps, lors de l'élargissement à l'Europe de l'Est, j'étais pour l'approfondissement plutôt que pour l'élargissement, mais j'étais minoritaire au sein du Parlement européen. Peut-être pourrions-nous organiser une table ronde sur ce sujet avant les élections européennes ?

**M**<sup>me</sup> **Marie-Louise Fort** [UMP]. Les événements graves du printemps arabe ont changé la donne ; ces pays perçoivent la Turquie comme un pays plutôt européen.

M. Michel Piron [UDI]. Je trouve que nous allons loin dans la suppression de l'ambiguïté. Compte tenu de la place et du rôle de la Turquie, je ne pense pas qu'il faille complètement la lever. Le débat ne porte



en effet pas uniquement sur l'intégration mais également sur le degré d'intégration qui pourrait être également une association étroite.

La Présidente Danielle Auroi [Ecologiste]. Cela est dit dans le rapport.

M. Michel Piron [UDI]. Il ne faut pas avoir l'air de présupposer que l'adhésion est la seule perspective.

La Présidente Danielle Auroi [Ecologiste]. La perspective d'une adhésion est la proposition de l'Union européenne. Ceci dit les conclusions que nous vous proposons d'adopter n'évoquent qu'une « possible » future adhésion ; par ailleurs dans la communication nous avons bien posé la problématique.

M. Michel Piron [UDI]. Effectivement, l'expression « possible future adhésion » lève mon objection.

La Commission a ensuite adopté les conclusions suivantes :

La Commission des affaires européennes,

Vu l'article 49 du Traité sur l'Union européenne,

Vu la communication de la Commission du 10 octobre 2012 intitulée « Stratégie d'élargissement et principaux défis 2012-2013 » (COM (2012) 600 final) et plus particulièrement son rapport de suivi concernant la Turquie,

Vu la résolution du Parlement européen du 18 avril 2013 relative au rapport de suivi 2012 de la Commission concernant la Turquie,

Vu la résolution du Parlement européen du 13 juin 2013 sur la situation en Turquie,

Vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

- 1. Souligne que la liberté d'expression, y compris le droit à la contestation, est l'un des fondements essentiels d'une société véritablement démocratique et est au cœur des valeurs européennes ; rappelle que la laïcité est l'une des bases fondatrices de la Turquie moderne ; estime que le respect des manifestants et la fin des emprisonnements arbitraires sont des nécessités absolues et font partie des règles de base de la démocratie ;
- 2. Rappelle la nécessité du respect des critères de Copenhague pour tout État candidat à l'adhésion à l'Union européenne;
- 3. Estime important de préserver une relation et un dialogue constructifs avec la Turquie, dans le processus de poursuite des négociations en vue d'une possible future adhésion ;
- 4. Se félicite de la perspective d'ouverture prochaine d'un nouveau chapitre le chapitre 22 relatif à la politique régionale –, voire de nouveaux chapitres, dans les négociations d'adhésion ;
- 5. Rappelle néanmoins que la relance du processus d'adhésion, souhaitée par la France, dépendra beaucoup des efforts de la Turquie et des constats qui seront effectués dans les prochains rapports de suivi de la Commission européenne;
- 6. Sera à cet égard particulièrement attentive aux conclusions du rapport de suivi d'octobre 2013 et aux recommandations du Conseil européen qui s'ensuivront.

La Communication: http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/c-rendus/c0088.asp



# Visite officielle de M. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, en Turquie, du 9 au 12 octobre

« Le ministre du Redressement productif M. Arnaud Montebourg, accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires français, effectue une visite officielle, en Turquie, du 9 au 12 octobre.

A cette occasion, il a rencontré le jeudi 10 octobre, à Ankara, le Premier ministre M. Recep Tayyip Erdogan, le vice Premier ministre M. Bülent Arinç, le ministre de l'Energie M. Taner Yildiz, le ministre de la Défense M. Ismet Yilmaz et le ministre des Transports, des Affaires maritimes et des communications M. Binali Yildirim. Il rencontrera ce vendredi 11 octobre à Istanbul le ministre de l'Economie M. Zafer Caglayan, ainsi que le maire d'Istanbul M. Kadir Topbas.

Le ministre donnera également une conférence au Lycée Galatasaray sur le thème « la nouvelle France industrielle » et participera à une réunion avec la communauté d'affaires franco-turque organisée au Palais de France le même jour. »



#### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Extraits de l'audition, ouverte à la presse, de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Syrie – 10 Septembre

**« M. Michel Vauzelle** [SRC], vice-président de la commission des affaires étrangères : J'observe par ailleurs que l'attitude adoptée par l'Europe à l'égard des deux grandes puissances européennes — ou euro-méditerranéennes — que sont la Russie et la Turquie n'a pas été très claire, ce qui les a humiliées. (...) La Turquie, quant à elle humiliée par les années passées à attendre son entrée dans l'Union européenne, se tourne naturellement vers l'islam politique et l'ancien espace ottoman.

**M.** le ministre. : On compte au moins 700 000 réfugiés [syriens] en Jordanie, plus de 500 000 en Turquie, et la situation est extrêmement grave en Irak et au Liban.

Mme Danielle Auroi [Ecologiste]. Le Haut-Commissariat aux réfugiés – HCR – a tiré la sonnette d'alarme en soulignant que les réfugiés syriens sont maintenant plus de 2 millions, ce qui déstabilise le Liban, la Jordanie et le Sud de la Turquie. De cela, on ne parle pas beaucoup en France. Surtout, Amnesty international indique que des mesures précises pourraient être prises en leur faveur, qui ne le sont pas. »

#### Questions au Gouvernement sur des sujets européens (Turquie/UE/Chypre) – 23 Octobre

#### **Espace Schengen**

**« M. Jean Leonetti** [UMP]: (...) Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur [Manuel Valls]. Le problème de l'immigration est devenu un problème européen. (...) L'Europe doit aussi avoir des frontières stables, car elle a trop souffert de s'élargir sans s'approfondir. C'est la raison pour laquelle nous avions gelé en 2009 la négociation avec la Turquie concernant la libre circulation des personnes et des biens. Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à affirmer avec nous que la Turquie n'a pas vocation à entrer dans l'Union européenne ? Depuis un an et demi, votre gouvernement ne dit rien, ne fait rien, ne propose rien! Êtes-vous d'accord pour une Europe intégrée ? (...) »

#### Élargissement de l'Union européenne

**« M. Alain Tourret** [RRDP]. Monsieur le Premier ministre [Jean-Marc Ayrault], monsieur le ministre des affaires européennes [Thierry Repentin], l'Union européenne a décidé hier d'ouvrir un nouveau chapitre dans les négociations d'adhésion avec la Turquie, après trois ans de paralysie.

Rappelons que la Turquie a officiellement déposé sa candidature en 1999 mais que le processus de négociation s'est révélé long, tant les réticences à Londres, à Berlin et à Paris étaient fortes. Comment en serait-il autrement alors que la Turquie quitte progressivement la laïcité ? (...)



M. Thierry Repentin, ministre délégué chargé des affaires européennes. (...) S'agissant de l'élargissement, les vingt-huit membres de l'Union européenne ont décidé hier, à l'unanimité, d'ouvrir les négociations préalables à l'adhésion, un jour, de la Turquie, (...) fondées tout particulièrement sur le chapitre 22 relatif à la politique régionale et à la coordination des instruments structurels. Mais entre le début des négociations, qui commenceront le 5 novembre prochain, et l'adhésion effective, il s'écoulera plusieurs années. (...)

M. Xavier Bertrand [UMP]. C'est la France qui a été à l'origine de la décision prise hier! C'est un scandale! »

#### Chypre

**« M. Alain Bocquet** [GDR]. Comment accepter plus longtemps que Chypre, dont l'intégralité du territoire fait partie de l'Union européenne, soit coupée en deux ? Au nord, une armée d'occupation de 35 000 militaires turcs depuis 1974 et une colonisation rampante dans le plus total mépris du droit international. Une ligne de démarcation de 180 km parsemée de miradors ; un millier de soldats de l'ONU pour la contrôler ; une zone tampon au cœur de Nicosie devenue un no man's land avec des hectares de ruines, et des jeunes soldats qui se regardent en chiens de faïence, fusil en main. Nicosie, dernière capitale européenne séparée en deux par un mur, vingt-quatre ans après Berlin ! (...)

Le 11 octobre dernier, c'est près de la ville fantôme de Famagouste, vidée de sa population, reconquise par les rats et la végétation, qu'une chaîne humaine de Chypriotes grecs et turcs a témoigné de la volonté de vivre ensemble dans un pays – leur pays – enfin réunifié!

L'Europe s'en lave les mains, pour reprendre l'expression d'un dirigeant rencontré là-bas. Elle fait les yeux doux à la Turquie et elle a montré plus de promptitude dans la crise bancaire de Chypre que pour régler ce problème qui relève du respect des droits de l'homme et des nations.

Quelles actions la France envisage-t-elle de mener au sein de l'Europe et à l'ONU pour que soit mis fin, quarante ans après, à cette partition insupportable de Chypre ? (...)

M. Thierry Repentin, ministre délégué chargé des affaires européennes. Je souhaite vous rassurer : la France soutient et continue de soutenir Chypre sur le règlement politique de la question chypriote, en appuyant une reprise des négociations selon les paramètres agréés par les Nations-unies. Dans ce cadre, nous sommes très attachés à ne pas imposer de l'extérieur aux Chypriotes des solutions qu'ils n'auraient pas négociées et naturellement la France sera aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui œuvrent avec sincérité à un tel processus.

Dans ce contexte, vous le savez, M. Anastasiades a proposé un paquet dont la France a pris connaissance. Ce paquet de mesures marque la disposition de Nicosie à accepter, en échange de la restitution du quartier de Varocha, les concessions suivantes.

Vis-à-vis des Chypriotes turcs : ouverture du port de Famagouste et l'adoption du règlement « Commerce direct » bloqué par Chypre depuis 2004. L'ouverture au trafic international de l'aéroport de Tymvou-Ercan, sous le contrôle de l'OACI, pourrait également être envisagée.

Vis-à-vis d'Ankarra : accord pour la reprise des négociations, qui pourraient porter sur cinq chapitres bloqués depuis 2009, sous réserve qu'Ankarra respecte ses obligations à l'égard de Chypre, qui découlent de l'union douanière avec la Turquie.

Le dialogue, je peux vous l'assurer, est permanent entre la France et les autorités chypriotes : guidé par le souci de contribuer utilement à un règlement, il a encore eu lieu, pas plus tard qu'hier, dans une rencontre bilatérale avec mon homologue chypriote à l'occasion d'un sommet européen. »



### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

# Déplacement du ministre délégué chargé des affaires européennes Thierry Repentin en Turquie – 12 septembre

Thierry Repentin, ministre délégué chargé des affaires européennes, s'est rendu le 12 septembre à Istanbul, où il rencontrera son homologue turc, Egemen Bağış. Au cours de leur entretien, les ministres ont notamment fait le point sur le renforcement des relations franco-turques, ainsi que sur la relance des négociations entre l'Union européenne et la Turquie.

M. Repentin a participé par ailleurs au 5e séminaire annuel de l'Institut du Bosphore, consacré cette année à la question "Europe, France, Turquie, l'heure des choix". À cette occasion, il a présenté notre approche du renforcement de la relation entre la Turquie, l'Union européenne et la France devant des personnalités du monde politique, économique et culturel de nos deux pays.

Discours du ministre délégué chargé des affaires européennes Thierry Repentin à l'occasion de ce cinquième séminaire annuel de l'Institut du Bosphore – 12 septembre, Istanbul

« Monsieur le Ministre, Monsieur le vice-Président de la Commission des affaires étrangères, Madame la vice-Présidente de la commission des lois, Monsieur le Président du Groupe d'Amitié France-Turquie, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, Monsieur le Président de l'Institut du Bosphore, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur d'être parmi vous ce soir à l'occasion de ce cinquième séminaire annuel de l'Institut du Bosphore sur le thème «Europe, France, Turquie : l'heure des choix». Une des caractéristiques de la vie politique est certainement d'être amené régulièrement à faire des choix, à prendre des décisions. C'est ce qu'a fait, dès sa prise de fonction, le gouvernement que je représente ici ce soir, à travers un choix clair : après une période de turbulences, il a voulu rétablir entre la Turquie et la France des liens forts et dynamiques conformes à la longue histoire commune de nos pays. Il s'est inscrit dans le prolongement d'une vision stratégique qui, depuis Soliman le Magnifique et François Premier, a conduit nos pays, aux deux extrémités du continent européen, à être le plus souvent alliés et partenaires.

À l'été 2012, en marge du Sommet de l'OTAN, puis du sommet du G20, nos présidents de la République et Premiers ministres respectifs nous ont donné une feuille de route : relancer notre coopération dans tous les domaines. Aujourd'hui, je crois que l'on peut dire que nous avons retrouvé un niveau de confiance que nous n'aurions jamais dû perdre. J'en veux pour preuve les contacts intervenus encore la semaine dernière à Saint-Pétersbourg entre le président de la République, François Hollande, et le Premier ministre, Recet Tayyip Erdogan, comme le dialogue permanent qu'entretient notre ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius, avec son homologue, M. Davutoglu. J'ajouterai que je verrai moi-même un peu plus tard dans la soirée, mon collègue, Egemen Bagis, à son retour de ses contacts avec la présidence lituanienne, à



Vilnius. Dans ce contexte, je souhaiterai évoquer avec vous : 1) L'état d'avancement des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne 2) Les perspectives de nos relations bilatérales 3) Notre partenariat pour la paix, la sécurité et le développement dans le monde

1) La Turquie et le processus d'adhésion Au cours de ces dernières années, il est difficile de nier que le dossier de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a été l'un des principaux points de discorde entre nos deux pays. Dans un contexte politique marqué par la montée de l'euroscepticisme, des réticences se sont faites croissantes à l'égard d'un nouvel élargissement, en France mais aussi dans la plupart des grands pays européens. Le précédent gouvernement français a pris la position que l'on connaît, ce qui a conduit au blocage d'un certain nombre de chapitres de négociation. Et ce blocage a eu des conséquences :

sur notre relation bilatéralesur les autres chapitres de négociationet sur la crédibilité du processus engagé dans l'opinion comme dans la classe politique turque. Après son élection en mai 2012, le président François Hollande a décidé d'inverser le cours des choses en rétablissant une relation solide et de confiance avec ce grand partenaire qu'est la Turquie. Ainsi, nous avons levé nos réserves sur le chapitre concernant les politiques régionales, qui est autant un message politique fort qu'une décision technique opérationnelle. Nous espérons que cette décision prendra effet rapidement avec l'ouverture effective des négociations sur ce chapitre important à l'automne. Cette nouvelle dynamique dans les négociations devra se poursuivre avec des progrès dans les réformes. Nous espérons aussi que le blocage qui empêche la signature de l'accord de réadmission et l'ouverture d'un dialogue sur la libéralisation des visas pourra être rapidement surmonté. Vous l'avez vu ces derniers mois : la France a fait des choix importants qui redonnent toutes ses chances à la Turquie dans sa voie vers l'Union européenne. Pour aller de l'avant, la Turquie doit elle aussi être claire dans ses choix. C'est une question de bonne foi, de part et d'autre. Au coeur du projet européen, il y a un idéal de liberté qui fait de l'Union européenne, avant tout autre chose, une communauté de valeurs. Les critères de Copenhague sont la pierre angulaire de l'Union européenne.

Au cours des dix années qui viennent de s'écouler, la Turquie a connu des succès qui forcent notre admiration. Elle a aujourd'hui le privilège d'avoir une société civile dynamique, une jeunesse imaginative et créatrice. Comme dans toutes les démocraties, celle-ci peut, à l'occasion, faire entendre sa voix si telle ou telle décision l'inquiète. Nous le voyons d'abord comme un signe de la maturité démocratique de la Turquie et non comme une fragilité. La capacité de la Turquie à mener de front démocratisation et modernisation économique doit être préservée. Beaucoup de chemin a déjà été parcouru. Nous savons que la route est encore longue. À cet égard, tirer les justes enseignements des événements du début de l'été, comme a commencé à le faire l'inspection du ministère de l'intérieur turc, doit être une occasion de renforcer la démocratie turque.

2) Perspectives des relations franco-turques : la France entend être aux côtés de la Turquie dans sa marche vers la prospérité. Nulle part la croissance n'est acquise. Il faut sans cesse être à son chevet. Nos économies étant imbriquées, nous avons tous deux à gagner dans le développement de nos échanges économiques. C'est pourquoi, des efforts continueront d'être menés pour développer une présence économique française déjà forte en Turquie avec 400 entreprises implantées et 7,5 milliards de dollars d'investissements notamment dans des secteurs de hautes technologies. Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la nouvelle diplomatie économique initiée par Laurent Fabius.

Il s'agira également pour nous d'encourager la multiplication de partenariats technologiques entre entreprises et entre chercheurs, dans des secteurs aussi stratégiques que l'aéronautique, le secteur



énergétique ou la construction. Avec l'Europe, la France peut également aider la Turquie à consolider son économie qui est, au même titre que les autres économies émergentes, confrontée depuis le mois de mai à d'importantes tensions financières. Si ces dernières sont liées aux récentes annonces du président de la Réserve fédérale américaine, et ont donc une dimension conjoncturelle, elles sont aussi le révélateur de certaines fragilités dans les économies émergentes.

S'agissant de la Turquie, il s'agit pour l'essentiel du déficit structurel de son commerce extérieur qui contraint sa croissance et la rend dépendante de financements extérieurs. Compte tenu du poids de nos relations commerciales, c'est d'abord dans les relations avec l'Europe que se trouve la solution. L'Union fournit un débouché majeur pour les productions turques. Les investissements européens en Turquie ont quant à eux atteint près de 8 milliards de dollars en 2012, représentant 77 % du total des Investissements directs étrangers en Turquie.

Les entreprises françaises ont largement pris part à ce développement qui est indispensable pour la croissance en Turquie et la modernisation de son économie. Ce mouvement doit encore être amplifié. Renault, grâce à sa production à Bursa est souvent la première entreprise industrielle exportatrice turque ; Alstom grâce à son usine de Gebze est l'un des leaders mondiaux dans le secteur des transformateurs électriques et je ne voudrais pas oublier l'entreprise européenne phare qu'est Airbus. L'aéronautique est certainement un des domaines où nous pouvons travailler davantage ensemble, comme en témoigne la part croissante de l'industrie turque dans les activités d'Airbus ou l'arrivée prochaine de l'avion de transport A 400 M dans les armées turques. Dans le domaine des industries de défense, le renforcement de la coopération entre la France et la Turquie apparaît comme une évidence. Elle est nécessaire tant pour satisfaire les besoins opérationnels de nos pays, que pour aller ensemble sur des marchés tiers. Ce sera d'ailleurs le thème d'un atelier de travail entre les industriels de nos deux pays dans les prochains mois.

Vous savez sans doute que la France a pris l'initiative de proposer des transferts de technologie significatifs à la Turquie dans le domaine de la défense anti-missile. Le domaine de l'énergie, auquel est consacré l'un de vos ateliers, est, par ailleurs, l'un des secteurs-clé de nos relations. Les nombreuses voies de communication énergétiques qui traverseront la Turquie seront importantes pour l'approvisionnement de l'Europe occidentale. Elles constitueront aussi des sources de revenus importantes pour la Turquie. De même, de nombreux investissements réalisés dans les années à venir par des entreprises européennes sur le territoire turc, notamment dans le domaine de la production électrique, contribueront à une réduction substantielle du déficit énergétique de la Turquie. Avec le Japon, la France a la ferme volonté de répondre aux attentes de la Turquie en matière de développement de son secteur de l'énergie nucléaire. Parce que nous sommes loin de n'échanger que dans le but de développer nos marchés respectifs, la culture et l'éducation sont depuis longtemps des domaines forts de notre coopération. Celle-ci repose sur un impressionnant réseau d'établissements d'enseignement bilingue, et sur des échanges d'étudiants intenses que nous devons continuer de soutenir.

3) Le partenariat pour la paix, la sécurité et le développement dans le monde. Un bon climat entre l'Europe, la France et la Turquie dans le domaine économique contribue également à créer de la stabilité et des relations pacifiées sur le continent. À ce sujet, je souhaite souligner combien le partenariat entre nos deux pays, et avec l'Europe, est un véritable atout qui doit être pleinement utilisé pour contribuer à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde. Dans les pays du printemps arabe, nous devons ensemble, malgré les multiples embûches, combattre le sectarisme, et soutenir les processus démocratiques pour permettre l'établissement d'institutions pluralistes et conformes aux aspirations des peuples. S'agissant de



l'Égypte, nous devons poursuivre nos efforts pour aider ce pays à trouver une issue à la crise qu'il traverse actuellement et à revenir sur les rails du processus de transition politique.

Le conflit syrien est à l'évidence un sujet de préoccupation majeur, sur lequel notre concertation est permanente, au niveau bilatéral comme au sein du groupe des Amis de la Syrie. Le règlement du conflit passera nécessairement par une solution politique. C'est une urgence pour les pays voisins comme la Turquie qui en subissent les effets, à la fois au plan sécuritaire et du fait de l'afflux massif de réfugiés. Nous avons manifesté notre soutien aux autorités turques. Et nous continuerons à le faire. Nous souhaitons également collaborer étroitement avec la Turquie sur d'autres fronts : je pense au dossier du nucléaire iranien, pour amener l'Iran à faire le choix de la transparence et du respect plein et entier de ses obligations internationales. Je pense aussi aux pays d'Afrique dont la situation demeure instable (Somalie, Centrafrique, Mali, Soudan...), alors que la Turquie est de plus en plus impliquée sur le continent africain.

Voilà en quelques mots, ce que je voulais vous dire de la vision française de la coopération entre la Turquie, l'Europe et la France. Cette vision se veut à la fois exigeante et ambitieuse, volontariste et équilibrée. J'espère pouvoir compter sur votre soutien amical pour qu'ensemble, nous la fassions vivre ! Je vous remercie./. »



## AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE

Visite officielle de M. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, en Turquie, du 9 au 12 octobre

« Le ministre du Redressement productif M. Arnaud Montebourg, accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires français, effectue une visite officielle, en Turquie, du 9 au 12 octobre.

A cette occasion, il a rencontré le jeudi 10 octobre, à Ankara, le Premier ministre M. Recep Tayyip Erdogan, le vice Premier ministre M. Bülent Arinç, le ministre de l'Energie M. Taner Yildiz, le ministre de la Défense M. Ismet Yilmaz et le ministre des Transports, des Affaires maritimes et des communications M. Binali Yildirim. Il rencontrera ce vendredi 11 octobre à Istanbul le ministre de l'Economie M. Zafer Caglayan, ainsi que le maire d'Istanbul M. Kadir Topbas.

Le ministre donnera également une conférence au Lycée Galatasaray sur le thème « la nouvelle France industrielle » et participera à une réunion avec la communauté d'affaires franco-turque organisée au Palais de France le même jour. »

#### Visite du MEDEF en Turquie, 2-4 octobre

« Une délégation du MEDEF conduite par Jean Lemierre, Président du Conseil des hommes d'affaires du Medef International et Conseiller du Président BNP Paribas, s'est rendue à Ankara du 2 au 4 octobre 2013.

SEM Laurent Bili a accompagné ces 24 entreprises françaises lors de leur entretien avec le Vice-Premier Ministre Ali Babacan, avec le Ministre de l'Energie et des Ressources Naturelles Taner Yıldız ainsi que lors de leur rencontre avec les représentants des institutions internationales et notamment du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale, de la Banque Européenne d'Investissement.

A Istanbul, Laurent Bili a accompagné la délégation du MEDEF à la TUSIAD et a participé à un déjeuner au Palais de France avec la délégation et les invités de la BNP-TEB. »



# Mécènes Institutionnels Institutional Supporters





















33 rue Galilée 75116 Paris

Tel.: +33 1 44 43 52 54 Fax: +33 1 47 23 68 14

info@institut-bosphore.org